L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS:
SAMEDI MATIN, 10 JUILLET.

La loi sur les pouvoirs publics en France.

Une dépêche nous a annoncé que l'Assemblée avait voté la loi sur les pouvoirs publics par 546 voix contre 97. Nous avons donné le texte de la loi et nous avons dit ce que nous en pensons. Nous donnons ci-dessous la substance des discours des deux radicaux intransigents et la déclaration de M. Buffet, au nom du gouvernement.

M. Louis Blanc dit que la Constitution du 25 février a donné au chef de l'Etat des attributions qui ne sont pas celles d'un président ordinaire de République. Le projet de loi actuel s'est inspiré du même esprit: il assure au pouvoir exécutif, sur le pouvoir législatif, une prédominance qui est en contradiction avec le principe de la souveraineté de la nation, dont les législateurs sont les mandataires.

S'il arrivait que le pouvoir exécutif préparât un coup d'Etat ou une guerre désastreuse, la convocation des Chambres serait entravée par les conditions difficiles qu'établit le projet de loi. Le Président de la République a des prérogatives de roi.

C'est un roi, sauf l'hérédité, différence peu notable en pratique dans un pays où, depuis un siècle, pas un roi n'a laissé son trône à son fils. Il ne reste de la République que le nom..... apparemment pour mieux couvrir l'absence de la chose.

Ne craint-on pas de pousser la République à briser un jour violemment les langes dont on l'enveloppe?

La prédominance du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif, prédominance réalisée ou convoitée, n'a-t-elle pas été, depuis un siècle, la source de tous nos déchirements? Le seul moyen de prévenir les conflits, c'est de subordonner le pouvoir exécutif au pouvoir législatif.

L'exemple de l'Angleterre le prouve: l'Angleterre n'est tranquille que depuis que l'idée de la prédominance nécessaire du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif a tout à fait prévalu. Aux Etats-Unis, le pouvoir exécutif est un pouvoir inférieur et dépendant. Nous sommes en République, et le gouvernement conserve son appui aux préfets du 24 mai, aux maires connus pour leur hostilité à la République; au milieu du calme, des arrestations arbitraires, des visites domiciliaires ont eu lieu; l'état de siége règne dans quarante départements, la nécessité de l'autorisation préalable proscrit la pensée avant qu'elle soit née. L'enseignement supérieur est livré à la puissante association dont le chef est à Rome, et, chose curieuse, le ministre de l'instruction publique s'associe aux coups portés à l'Université! (Rires et applaudissements à droite.)

Le projet de la loi du gouvernement est un suprême effort de l'esprit monarchique contre l'esprit républicain. Les modifications apportées à ce projet par la commission sont illusoires; il ne faut pas sacrifier à d'éphémères combinaisons de cabinets l'intérêt permanent de l'avenir. Quel compromis est-ce que celui où l'une des parties donne tout et ne reçoit rien?

Or, les lois constitutionnelles que fait l'Assemblée actuelle ont une gravité particulière, car, jusqu'à 1880, la révision ne pourra s'exercer que sur l'initiative du Président de la République, et nul ne peut prévoir comment sera composé le futur Sénat. La République est impérissable; mais il faut épargner au pays les agitations et les révolutions. (Très bien! à gauche.)

M. Madier de Montjau s'associe à M. Louis Blanc pour combattre le projet de loi. On ne saurait contester les tendances monarchiques des ministres actuels de la République.

Comment concevoir que dans une République, où il n'y a pas d'autre souveraineté que celle de la nation, le Président ait le droit de veto, et puisse arrêter les délibérations de l'Assemblée des représentants du peuple?

C'est le pouvoir législatif qui est la tête, qui est le véritable pouvoir, et le pouvoir exécutif doit être son subordonné. Dans le projet de loi, l'Assemblée serait absente pendant sept mois.

Pour la convoquer, il faudrait la demande du tiers des membres, mais pendant qu'ils se chercheraient, le pouvoir exécutif aurait tout le temps de faire un coup d'Etat.

Il est nécessaire de s'expliquer franchement avec les nouveaux adeptes de la République. Ce que veulent l'orateur et ses amis, c'est la souveraineté du peuple qui est incompatible avec les dispositions du projet de loi. Ce que veulent les nouveaux amis de la République, c'est la monarchie sous une autre forme.

La monarchie n'est pas à craindre; toutefois, il faut qu'elle soit visible et tangible, pour que la nation puisse manifester ses sentiments; mais si elle s'introduit par la poterne, sous les humbles apparences d'un stathoudérat populaire, on voit encore le danger, on ne voit plus le remède.

La Constitution de la République actuelle s'est faite d'une façon singulière, sans vue d'ensemble. On a voté le principe du Sénat et du Président, sans savoir quel Sénat et quel Président on aurait.

Puis on a voté ce Sénat et ce Président; maintenant on présente des lois complémentaires, et ce n'est pas tout: il en viendra d'autres comme ce projet de loi sur la presse, qui sera merveilleux, si l'on en juge par le talent du père qui la couve, et le temps qu'il a mis à la couver.

Mais c'est assez. L'orateur ne votera plus rien qui puisse ouvrir la porte aux institutions monarchiques. En vain lui promet-on la dissolution. A quoi servirait-elle après le vote d'une loi contraire aux principes de la République?

C'est faire injure à la nation française que de vouloir la soumettre, au sortir de l'empire, à un régime de liberté mitigée, comme on mesurait la nourriture aux naufragés de la *Méduse* pour ne pas les faire mourir d'indigestion. (Très bien! sur divers bancs.)

M. Buffet, vice-président du Conseil, s'étonne que MM. Louis Blanc et Madier de Montjau aient voté pour les lois constitutionnelles qui sont en contradiction avec leurs principes. Il défend le cabinet et maintient son programme, puis il continue ainsi:

Sur la loi qui est en discussion, je ne présenterai aujourd'hui qu'une considération générale.

L'honorable M. Madier de Montjau et l'honorable M. Louis Blanc ont remarqué avec raison que le président, le chef du pouvoir exécutif, dont nous déterminons les attributions, n'était pas et ne serait pas un président américain. Cela est incontestable.

Pour lui donner le caractère et le rôle d'un président américain, il ne suffirait pas de repousser la loi actuelle, il ne suffirait pas d'abroger—et ce que je dis est une pure hypothèse, puisqu'on ne le peut même pas aujourd'hui—d'abroger les lois du 25 février; il faudrait défaire bien autre chose en France, il faudrait abroger bien d'autres lois....

M. Madier de Montjau. C'est vrai.

M. le vice-président du conseil. Il faudrait, permettez-moi de le dire, changer ou plutôt défaire la France elle-même.... (c'est vrai! très bien! très bien!) car la France n'est pas les Etats-Unis d'Amérique. Il n'y a aucune analogie dans la situation de ces deux pays, et bien différentes doivent être les attributions qu'il faut donner, en France, au chef du pouvoir exécutif pour qu'il remplisse, conformément aux intérêts du pays, la mission, non pas que la fantaisie ou le caprice des hommes, mais que les besoins de la nation et la situation commandent de lui donner.

Et, pour ne citer qu'une des lois que vous devriez défaire, je mentionnerai la loi sur l'organisation de l'armée.

Dans cette loi, vous avez déterminé les droits qu'auraient dans la direction de cette armée et dans sa composition, le président de la République et son ministre de la guerre. Est-ce que vous êtes préoccupés de savoir si ces droits étaient conformes ou contraires à un principe abstrait de gouvernement?

Si vous aviez eu cette préoccupation, vous auriez été conduits à des conséquences bien différentes de celles que vous avez adoptées, car vous avez donné, par cette loi, au chef de l'Etat français vous ne l'ignorez pas, des attributions que les rois et les empereurs qui se sont succédés depuis longtemps sur le trône n'ont pas possédées.

Vous avez supprimé le vote annuel du contingent, qui avait paru longtemps une garantie précieuse; et pourquoi l'avez-vous fait? L'avez-vous fait par complaisance pour un homme et dans le dessein de lui donner des attributions dangereuses? Non; vous l'avez fait parce que, considérant la nécessité d'avoir une armée capable d'assurer la sécurité du pays, vous avez cru devoir investir, toujours dominés par cet intérêt supérieur, le chef du gouvernement des attributions nécessaires au meilleur fonctionnement de cette organisation.

Si nous passions en revue les autres branches des services publics, il me serait facile—et j'espère pouvoir le faire lors de la seconde délibération—de vous démontrer que vous avez été conduits, sur une foule d'autres points, à des conséquences semblables.

Aussi, et je l'ai dit devant la commission, lorsque nous avons préparé le projet de loi qui vous a été soumis, nous ne sommes pas partis d'un principe abstrait, duquel on ferait découler, par voie de conséquences logiques que se trouveraient être les mêmes aux Etats-Unis, au nord comme au sud de l'Amérique, certaines attributions pour le pouvoir exécutif; non, nous nous sommes demandé quelles étaient, pour le pouvoir exécutif en France, à l'époque actuelle, les attributions qui lui étaient indispensables pour remplir efficacement sa mission.

Et remarquez, messieurs, quel est le danger du raisonnement que vous faites; car, si nous démontrons que ces attributions sont nécessaires, et de votre côté si vous vous attachez, si vous arrivez à démontrer que ces attributions nécessaires sont incompatibles avec le gouvernement de la République, quelle sera la conséquence? (Rires approbatifs à droite.)

Croyez-vous que le pays sacrifiera à un principe abstrait ses intérêts les plus chers, parce que ce principe ne pourra pas leur donner satisfaction? Croyez-vous que le pays, dont vous proclamez avec raison la souveraineté, admettra qu'il doit se modeler sur son gouvernement, et non pas son gouvernement s'adapter à ses besoins, à ses traditions, à ses habitudes, aux nécessités qui le dominent et qu'aucune disposition législative ne peut faire disparaître du jour au lendemain.

Apercevez-vous le danger de l'objection que vous faites?—Eh bien, il nous sera possible, je le crois du moins, de démontrer que les attributions que nous vous demandons de conférer au président de la République, loin d'être un danger pour les libertés publiques, sont, au contraire, une garantie. Bien loin également d'organiser la lutte, elles assurent la paix infiniment mieux que si vous établissiez ce contraste qui naîtrait d'attributions constitutionnelles trop restreintes et d'un pouvoir qui, par nos institutions, nos mœurs, les nécessités et les besoins du pays, est, en fait, extrêmement considérable.

Il faut, dans l'intérêt même de la liberté, qu'il existe entre l'étendue de ce pouvoir qui est et qui sera toujours immense, en France, et ses attributions constitutionnelles, une certaine harmonie; et cette harmonie, nous avons cherché à l'établir.

A la seconde délibération, il sera facile au gouvernement, je crois, de justifier ces propositions; mais, dès à présent, je réponds de ce que j'ai eu l'honneur de déclarer devant la commission: Nous n'avons demandé pour le président de la République—nous plaçant au point de vue que j'ai indiqué—que le minimum des attributions qui lui sont nécessaires. (Très bien! très bien! et applaudissement à droite et au centre droit.)

APPEL
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Il y a un mois à peine, les rapports reçus du Midi de la France, annonçaient que les récoltes présentaient une apparence magnifique et tout semblait promettre à cette région une année prospère et heureuse. Hélas! Quelques jours ont suffi pour couvrir d'un voile de deuil les riantes vallées qu'arrosent la Garonne, le Tarn et l'Adour. Aux dégâts déjà considérables occasionnés, au commencement du mois de juin, par des pluies torrentielles, est venue s'ajouter une effroyable dévastation produite par une inondation, dont il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes. Une fonte prématurée des neiges a déversé dans tout le bassin de la Garonne et de l'Adour, des montagnes d'eau qui, s'ajoutant aux flots déjà débordés des rivières, ont jeté partout la ruine et la mort. Les dépêches télégraphiques ne nous donnent, sans doute, qu'une idée imparfaite de la désolation qui a remplacé dans les villes, les villages et les campagnes la joie et l'espérance.

Pour que des quartiers d'une grande ville, des ponts en pierres comme ceux de Toulouse et de Tarbes, des villages entiers aient été détruits par les eaux, il faut que le fléau ait eu une puissance dévastatrice sans précédents, et le cœur se serre à la pensée des ravages et des ruines que les flots ont causés sur leur passage.

Cette catastrophe inattendue a pris les proportions d'une calamité nationale. Le chef de l'Etat, l'Assemblée et les populations de toutes les parties de la France ont noblement répondu aux cris de détresse qui leur arrivaient des régions inondées. Mais le désastre est incalculable et il ne pourra être réparé que partiellement par les contributions publiques et particulières.

Plusieurs milliers de personnes ont péri et bien des familles vont rester sans soutien. Dix milles personnes, nous dit une dépêche, n'auront pendant des mois d'autres moyens de subsister que les ressources qui leur seront fournies par la charité publique. Nous ne savons à combien de milliers s'élève le nombre de ceux qui ont perdu avec leur récolte de cette année, leurs animaux, leurs instruments aratoires et les éléments de plusieurs récoltes à venir.

En présence d'un si grand malheur—nouvelle épreuve qui frappe la France au moment où elle se flattait d'avoir déjà réparé les pertes matérielles que lui avait fait éprouver une guerre funeste—les Français résidant à l'étranger ne pouvaient rester insensibles aux souffrance de leurs compatriotes.

Sur l'invitation de quelques-uns d'entr'eux un assez grand nombre de français habitant la Nouvelle-Orléans se sont assemblés et ont constitué un comité qu'ils ont chargé de recueillir des souscriptions pour venir au secours des victimes de cette terrible inondation.

Le comité adresse cet appel à tous ses compatriotes de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses de la Louisiane avec la conviction profonde qu'il sera bien accueilli partout.

Le comité n'ignore pas la gêne et la misère qui pèsent malheureusement sur toutes les classes de la population en Louisiane, mais il pense que chaque français voudra, pour cette occasion exceptionnelle, contribuer dans la limite de ses moyens ou du possible, au fonds de secours qui sera envoyé en France comme témoignage de sympathie envers ceux de nos compatriotes du Midi qui ont été atteints par le fléau.

Si le comité ne fait pas un appel direct à la population louisianaise, qui a témoigné d'une façon si généreuse de ses sentiments d'humanité et de ses sympathies pour la France à l'occasion de la dernière guerre, c'est qu'il ne lui paraît pas convenable, dans les conditions exceptionnelles qui ont imposé de si lourds fardeaux à la Louisiane, de demander à d'autres qu'à ceux qui sont nés en France, de s'imposer un nouveau sacrifice. Mais ce sera avec un profond sentiment de reconnaissance qu'il recevra les contributions qui lui seront envoyées par tous les amis de l'humanité et de la France qui résident en cet Etat.

Le comité prie instamment tous ceux qui sont disposés à contribuer à l'œuvre de secours, de vouloir bien remettre leur offrande aussitôt que possible, afin que l'envoi des fonds puisse être effectué dans un bref délai. Donner à propos est donner doublement.

Cette recommandation s'adresse à ceux de nos compatriotes des paroisses qui seraient disposés, soit à envoyer leurs contributions directement au comité, soit à organiser eux-mêmes des comités locaux.

Les porteurs de listes sont également priés d'effectuer un premier versement des sommes qu'ils auront déjà recueillies, du 15 au 20 courant, entre les mains du trésorier.

Le comité fait appel, pour l'aider à remplir dignement sa mission, au concours de tous ses compatriotes et de toutes les âmes généreuses qui savent compatir à l'infortune.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1875.

Au nom du comité de souscription,
Le président,
FÉLIX LIMET.

Le secrétaire,
J. B. MONDIEGT.

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Des listes de souscription pour venir au secours des malheureux victimes de l'inondation dans le Midi de la France, sont déposées aux adresses suivantes:

Membres du comité:

Président honoraire: M. le VICOMTE D'ABZAC, consul de France, rue St-Louis;
Président: FÉLIX LIMET, bureaux de l'*Abeille* rue de Chartres No 73;
Vice-présidents: Joseph Girod rue du Maine No 72;
Edgar Larue, Cour Gallier;
D. Pochelu, rue du Canal No 102;
G. Maylié, rue Calliope No 83;
Alex. Hanse, au City Hotel;
Th. Forest, rue Hancock, (3e district.)
Hte. Salomon, rue Vieille Levée No 78;
L. Turle, hôtel Washington, à Milneburg;
F. Tujague, rue de Chartres No 14;
D. A. Chaffraix, rue la Douane No 54;
Editeur du *Propagateur Catholique*, rue Royale No 167;
Trésorier: J. B. Camors, rue Tchoupitoulas No 61;
Secrétaire: J. B. Mondiegt, banque des Workingmen, rue du Canal No 94;
Membres: Ernest Mérilh, maison A. Rochereau & Co., rue St-Louis;
Léon Godchaux, rue du Canal No. 81;
Jean Schweitzer, rue Royale No. 166;
E. Guillemet, rue de la Douane No. 53;
B. Anthony, coin Ursulines et Peters;
J. P. Dubarry, Marché Dryades;
Théo. Gollain, coin du Maine et Vieille-Levée;
Jules Manaux, coin Poydras et Remparts;
P. Gendre, rue des Magasins, coin Peniston, (6e district);
F. Renaudin, Marché Ste-Marie;
L. Gregoire, rue St-Andrew No. 248 et Magazine Market;
J. Bayle, rue de Chartres No. 40;
J. Senac, rue Ste-Anne, coin Chartres;
G. Bonnecarrère, maison Blanche, rue du Canal;
Arthur Jatio, restaurant Bondro, Milneburg;
M. Vergniole, rue Decatur No. 73;
P. Cantobon, rue Bienville No 441;
P. Marcou, rue Baronne, coin Poydras;
John Strenna, rue Bourbon No 16;
R. de Gas, rue Commune No. 164;
J. P. Dutrey, Marché Dryades;
C. Gonzy, rue des Français No. 133;
J. Desca, rue Vieille-Levée No. 53, coin Bienville;
Léon Vallon, rue Gravier No. 182;
J. Ségassie, rue Vieille-Levée No 17;
R. Laffon de Ladébat;
A. Walz, rue Conti No. 24;
L. Chaplain, rue Royale No. 13;
L. Grand, cour Gallier rue Carondelet;
A. Paris, rue Bourgogne No 86;
B. Bobée, marché Tremé;
Antoine Aloiator, rue St. Louis No 65;
St. Cyr Fourcade, rue du Canal, coin Remparts;
F. Carrère, rue Peters No 8 (2e District);
André Madlhes, marché Poydras;
A. Jas, rue de Chartres No 103;

François Carrazé, aux Abattoirs;
A. Bonnet, rue Royale No —;
Jacques Alt, encoignure Pologne et Amour;
Paulin Petiton, à St. Jean Baptiste;
J. Chipot, à Alger;
A. Dudoussat, Passage de la Bourse No 136.

Liste des Récompenses qui seront décernées par l'Association des Cultivateurs-fruitiers des Etats du Golfe, à la 3ème Foire Annuelle, 14, 15 et 16 Juillet 1875.

CLASSE I.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits de toutes sortes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $50
Pour la collection de même nature venant en second ordre.... 30
Idem, venant en troisième ordre.... 15

CLASSE II.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $25
Idem, venant en second ordre.... 15
Idem, troisième ordre.... 10

CLASSE III.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Fleurs, d'Arbustes et de Plantes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $25
Idem, venant en second ordre.... 15
Idem, troisième ordre.... 10

CLASSE IV.
Pour le plus grand et le meilleur déploiement des genres contenus dans les trois classes ci-dessus en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $50

CLASSE V.
Pour la plus grande et la meilleure collection, soit de Pommes, soit de Poires, soit de Pêches ou de Raisins, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $10
Idem, venant en second ordre.... 5
Idem, troisième ordre.... 3

CLASSE VI.
Pour la plus grande et la meilleure collection soit d'Oranges, soit de Figues, soit de Prunes ou d'autres espèces de fruits cultivés, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $5
Idem, venant en second ordre.... 3
Idem, troisième ordre.... 2

CLASSE VII.
Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de légumes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $3
Idem, deuxième ordre.... 2
Idem, troisième ordre.... 1

CLASSE VIII.
Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de Fleurs, ou d'Arbustes ou de Plantes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $3
Idem, deuxième ordre.... 2
Idem, troisième ordre.... 1

CLASSE IX.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $25
Idem, deuxième ordre.... 15
Idem, troisième ordre.... 10
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... 5
Idem, deuxième ordre.... 3
Idem, troisième ordre.... 2

CLASSE X.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $10
Idem, deuxième ordre.... 5
Idem, troisième ordre.... 3
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux.... 3
Idem, deuxième ordre.... 2
Idem, troisième ordre.... 1

CLASSE XI.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération. l'étendue, la variété et l'excellence.... $15
Idem, deuxième ordre.... 10
Idem, troisième ordre.... 5
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux.... 3
Idem, deuxième ordre.... 2
Idem, troisième ordre.... 1

CLASSE XII.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits secs, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $10
Idem, deuxième ordre.... 5
Idem, troisième ordre.... 3
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque de fruits secs.... 2

CLASSE XIII.
Pour la plus grande et la meilleure collection de vins provenant de vignes cultivées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération la variété et l'excellence.... $30
Idem, deuxième ordre.... 20
Idem, troisième ordre.... 10
Pour le meilleur specimen de vin provenant d'une espèce quelconque de raisin ou d'autres fruits.... 5

CLASSE XIV.
Pour la plus grande et la meilleure collection de liqueurs fabriquées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $10
Idem, deuxième ordre.... 5
Idem, troisième ordre.... 3
Pour le meilleur specimen d'une liqueur quelconque provenant d'une seule espèce de fruits.... 2

CLASSE XV.
Pour le plus grand et le meilleur déploiement de fleurs coupées, en prenant en considération l'étendue, la variété, l'excellence et la symétrie.... $5
Idem, deuxième ordre.... 3
Idem, troisième ordre.... 2

L. C. ARNY,
A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)
OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE, VICHY, KISSINGEN et CONGRESS WATERS.
Ale draught de Philadelphia, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.
Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour le draught; fournitures de metteurs en bouteille; outils, bouchons, fil d'archal, étiquette aux plus bas prix. 20oct—1an

Maison établie en 1857.
G. PITARD,
Importateur et marchand de
QUINCAILLERIE,
GRILLES pour cheminées, (GRATES,)
PEINTURES, HUILES, VERNIS, VITRES, PAPIERS PEINTS, &c.
221 & 243....rue du Canal....221 & 243
entre Remparts et Bassin.
Autrefois au No 349 rue Commune.
20 mai—3m—MaJD

Guérison gratuite des crises!!!
TOUTE personne atteinte de crises est priée de s'adresser au Dr PRICE, qui lui enverra une bouteille de son remède, par express,
GRATIS!
Les seuls frais sont ceux de l'exprès, lesquels, vu l'étendue de mes affaires, se montent à peu de choses.
Il étudie
Les crises ou l'épilepsie
depuis nombre d'années; il garantit que son remède opèrera une guérison.
Ne manquez pas de lui en demander une bouteille; elle ne vous coûtera rien
Et vous Guérira,
quelque opiniâtre que soit le mal, quel que soit le nombre de remèdes que vous ayez essayés en vain.
Il envoie les circulaires et les témoignages
Avec la bouteille.
Donnez votre adresse, votre bureau de poste etc. et
Adressez votre demande au
Dr. CHAS. T. PRICE,
67 William street, New York.
20 fév—1an

L. GIROT,
Tailleur et Marchand de Linge fait.
AU NO 11 DE LA RUE DU CAMP,
informe sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises du meilleur goût et de première qualité.
Chacun est invité à venir faire son choix pour le printemps et l'été. On trouve des avantages dans l'établissement de M. GIROT: belle étoffe, coupe élégante et prix réduits pour du comptant. M. Girot lui-même coupe toutes sa commande et garantit tout ce qu'il entreprend.
Son stock d'habillements confectionnés est aussi fort remarquable et il est offert à des prix selon le temps. 18 nov—1an

Somnambule.
LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous fait la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne.—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 8 heures.
28mars—1an

Chaussures.

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,
ERNEST CABAUD,
Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.,
ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de connu dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail; elle le met à même de remplir ses ordres rapidement et à des prix réduits.
Guêtres à dessus en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau.... $5.50
Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau.... $4.50
Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.
M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et qui est inférieur, au tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.
13mai—1an E. CABAUD.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD
De Chaussures à Vis.
153....Rue Royale....153
Entre St-Pierre et Toulouse.
Et 28 rue St-Charles.
PIERRE PAVIA,
INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT des chaussures à Vis en tous genres. Garanties indévissables.
Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1873.
30 avril—1an

DIVERS.

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président, EDGAR LARUE.
11juin75—1an

AU PUBLIC.
Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies,
Témoignage local.
NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.
Voir l'annonce.
James Regan, propriétaire des écuries du No 134 de la rue Baronne.
Stephen Krause, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Roemer, propriétaire du magasin de sellerie du No 591 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.
Charles Bühler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Nagasina.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 338 rue du Camp.
A. J. Wickes, 103 rue St-André.
Capt. Wm. Claiborne Harrison, 469 rue Dryades.
Eugène Erath, propriétaire du Pelican Brewery, No 282 rue Villeré.
George Steuernagel, 188 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 102 rue Tchoupitoulas.
Jean Duralin, 95 rue Gaiennié.
Capt. Jas. A. Sylvester, 243 rue St Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 321 rue Magasins.
Mme E. Siebrandt, sage-femme, 224 rue du Camp.
H. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.
O. T. Theisman, grocer, 264 rue des Magasins.
16 mars—1an.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
Au No. 3 de la rue Carondelet,
A côté de la banque Nationale de l'Union.
Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.
A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
—DIRECTEURS.—
Victor Maignan, W. B. Schmidt,
L. F. Générès, A. Rousseau,
E. Saloy, H. Labasse,
J. Bayle, H. Gally,
A. Chiapella.
12 fév—1an

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULON,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
12 déc—1an Nouvelle-Orléans.

ANT. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE. E. L. CARRIÈRE.
A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.
REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olive.
Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool et Bordeaux.
23 sept—1an

Pharmacie E. Deléry,
BAIE ST. LOUIS, Miss.
Mr. E. DELÉRY a l'honneur d'annoncer à ses clients de la Baie, ainsi qu'aux villégiateurs, qu'il vient de renouveler son assortiment de médicaments et qu'il a en dépôt les remèdes préparés par la célèbre maison McLEAN, de St. Louis, Mo., il tient en dépôt un lot complet de tous les médicaments patentés, du Dr. J. H. McLEAN, tels que: ses cordial fortifiant et dépurateur du sang, ses pilules universelles, son onguent vermifuge, son baume à l'huile volcanique, &c., &c.
N.B.—On trouvera également à la pharmacie E. Deléry des articles de toilette, tels que: savonnettes, brosses à dents, pommades, peignes, poudre pour dames, eau de Cologne, &c., &c. pour messieurs, Cigares de la Havane et du Pays, tabac à fumer, papier à cigarettes, cigarettes, &c., &c., &c. Le tout à des prix modérés.
1avril

Collége Commercial de Dolbear
203....Rue du Canal....203.
AU TROISIEME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 8 à 50 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames.
LEVI DOLBEAR, président.
N.B.—Privilége d'élève à vendre.
24janv—1anMJD

Avis.
Aux Propriétaires et aux Locataires.
LE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING CO. annonce au public qu'elle a conclu tous les arrangements nécessaires et qu'elle est maintenant prête à nettoyer les fosses de lieux d'aisance.
L'appareil dont elle se sert est le même qu'on emploie à New York, Washington, Baltimore et autres grandes villes du Nord; il se compose d'une pompe, d'une bâche hermétiquement fermée et d'un accessoire à l'aide duquel le contenu des fosses est enlevé parfaitement, rapidement, sans qu'il y ait mauvaise odeur, le jour, aux heures de travail, aussi bien que pendant la nuit.
Pour plus de détails, s'adresser au No 153 de la rue Commune, ou à la boîte 913 du bureau de poste.
La Compagnie exécute sans retard et à bas prix.
15 mai—2m

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes.
Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, plus souvent, guérit.
J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatisme. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.
M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.
A vendre par W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rues Magasins et Thalie, Nlle-Orléans Lne.
7nov—1an

Wm. H. SHEPARD,
106....RUE DU CAMP....106
Agent général pour la vente de la Machine à fourbir, patentée, de Pirrong,
Patente du 13 octobre 1874.

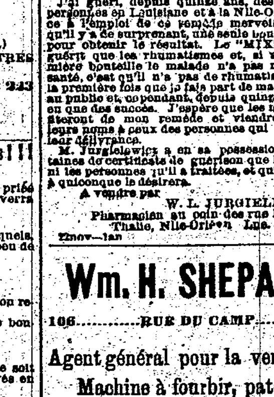

C'est la seule machine du monde qui prend l'eau sans drap ou sans éponge.
Elle nettoye et sèche le plancher avec une merveilleuse rapidité, sans qu'on ait besoin de s'agenouiller, de se baisser ou de mettre la main dans de l'eau sale.
Elle change le fourbissage—le plus désagréable des travaux du ménage—en une tache qui se fait en peu de temps et très aisément.
Elle est faite des meilleurs matériaux; elle dure et on garantit que l'acheteur en sera content.
A vendre par E. F. MIOTON, QUERYROUZE & BOIS, STAUFFER, MACREADY & CO, RICE BROS & CO., W. C. SHEPARD & CO., SAMUEL E. MOORE, BRIGGS, PAYNE & CO., SCHMIDT & ZIEGLER et un grand nombre d'autres maisons.
2mai—3m

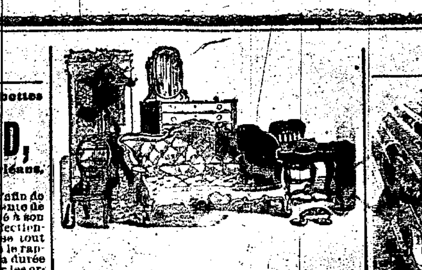

Jos. B. Hubbard
FABRICANT
ET
MARCHAND
DE
MEUBLES
TAPISSERIE,
MATELAS,
OREILLERS,
TRAVERSINS,
en mousse, crin et plumes.

Je viens d'opérer une nouvelle réduction dans mes prix et je mets en vente le plus grand choix de Bois de Lits, Armoires, Bureaux, Chaises, Tables, Lavabos, &c., qui se trouve dans le Sud.

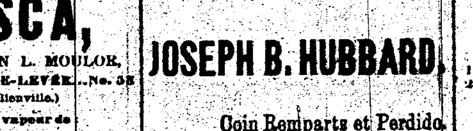

JOSEPH B. HUBBARD,
Coin Remparts et Perdido.
Marchand de Glaces françaises, allemandes et américaines, avec cadres dorés ou en noyer, pour dessus de cheminées ou panneaux, avec ou sans consoles.

Magnifiques Armoires à glace, simples ou doubles, en acajou, bois de rose, noyer ou chêne.
Plumes d'oies vivantes.
Porte-Linge.

JOSEPH B. HUBBARD
Fabricant et Marchand,
De Meubles de Salon, Sofas, Canapés, Fauteuils, Chaises longues et Berceuses.
MATELAS A RESSORTS.
ECHELLES DOUBLES,
Les meilleurs ressorts pour Matelas.
Ample satisfaction garantie.

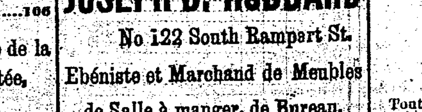

JOSEPH B. HUBBARD
No 122 South Rampart St.
Ebéniste et Marchand de Meubles de Salle à manger, de Bureau, de Vestibule et de Bibliothèque.
Meubles de Cuisine, d'Office, de Galerie et de Jardin.

Je continue la liquidation de mes affaires et je vends tout mon stock, en lots et à la pièce, aux prix les plus bas.
Conditions: Comptant.
JOS. B. HUBBARD,
122 Remparts, coin Perdido.
3juil

LOTERIE.

OCCASION RARE.
—LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE
—FERA—
Le SAMEDI, 25 Décembre 1875,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot—$100,000!
Un lot à chaque six billets!
3580 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin à l'un des plus grands théâtre de la ville. Il sera accompagné d'un
Grand Concert Promenade
pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS.
VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:
3580 lots (en or) s'élevant à.... $502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.
S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.
Remarquez et souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 25 décembre 1875,
TOUS LES BILLETS
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.
On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.
On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi
—ADRESSÉES A LA—
Compagnie de Loterie de la Louisiane
Nouvelle-Orléans, Lne.
Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.
15mai

Mr. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMOND DEXTER & SONS de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé [illegible] Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.
JULES TARDOS, Jr.
No 71 rue Tchoupitoulas.
23avril

Avez-vous besoin d'argent?
ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.
Abonnement au cabinet de lecture, $1 par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.
J. BEGON.
18 fév—1an coin Dauphine et St-Louis

VENTES JUDICIAIRES.

Ed. F. Stockmeyer & Co. vs. H. Hirschburg.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 6567—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er juillet 1875, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, vingt (20) juillet 1875, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:
L'installation du magasin sis No 272 rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, ainsi qu'un hangar en bois dans la cour, derrière.
Et à 5 heures P. M., à mon entrepôt Nos 23 et 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, les marchandises, articles de Modes et Nouveautés, transportés du magasin susdit.
Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus et suivant inventaire déposé en mon Bureau pour recours.
EUGENE WAGGAMAN,
3 juil—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La dame M. L. Brongton vs. Wm. R. Myers.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 6,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, douze de juillet 1875, à cinq heures p. m., à mon entrepôt Nos 23 et 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de meubles transportés de la maison No 291 rue Baronne, entre celles Washington et Sixième, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
EUGENE WAGGAMAN,
29 juin—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. Noel vs. F. J. Fleming.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 3,627.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix de juillet 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:
UN TERRAIN, situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Marigny et Champs-Elysées, des Remparts, (autrefois d'Amour) et Bourgogne (autrefois de Craps) et mesurant, mesure américaine, quarante-deux pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue Marigny sur soixante-six pieds sept lignes de profondeur entre lignes parallèles, et désigné par la lettre A, suivant plan dressé par Arthur de Armas, arpenteur, daté du 19 mai 1874, et déposé pour recours au greffe de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, au procès No 37,162.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
EUGENE WAGGAMAN,
27juin—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104....rue du Canal....104
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875 y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$569,621 05
Sur risques de mer	52,556 [illegible]
Sur risques de rivières	55,963 08
Total des primes	$678,140 23
En moins, primes non expirées	121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875	$556,672 23
Pertes payées—	
Sur risques d'incendie	$257,344 41
Sur risques de mer	47,782 44
Sur risques de rivières	22,344 65
	$327,476 90
Taxes	25,609 18
Réassurances et primes remboursées	26,849 72
Dépenses et intérêt pour cent refaction moins intérêt	54,930 07
	$434,860 67
Profit	$102,4[illegible] 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:	
Propriétés foncières	$252,5[illegible]
Bons de la ville	216,180 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	74,611 00
Billets garantis par hypothèque et gages	227,2[illegible]
Effets à recevoir	86,5[illegible] 00
Primes en voie de recouvrement	94,404 73
Bons de l'Etat	650 00
Actions d'assurance	19,124 46
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,800 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	20[illegible]0 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,337 29
	$1,223 6[illegible] 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.
DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,306 60	
Primes de mer	42,944 8[illegible]	
Primes des rivières	112,114 3[illegible]	$356,367 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,157 74
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$68,247 66	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 91	$140 348 [illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 3[illegible]	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,103 12
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$43,674 0[illegible]	
Prêts sur bons et hypothèques	$5,943 3[illegible]	$99,617 34
Prêts sur actions, sur demande	17,432 5[illegible]	
Argent en banque	63,069 9[illegible]	200,529 54
Propriétés foncières		118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,681 50
Primes en voie de recouvrement, compte des affaires en suspens, &c.		37,614 11
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.
DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forchheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai

MEUBLES.
R. M. & B. J. MONTGOMERY,
Marchands de Meubles.
Bureaux et salles d'encan, au Armory Hall, 87 rue du Camp.
Depuis la grande baisse dans les prix des meubles, nous avons acheté les assortiments de meubles les meilleurs et les plus choisis que l'on puisse trouver au SUD, comprenant des ameublements de salons, dorés et doublés de SOIE, REPS et CRIN; ameublements de chambres à coucher des derniers genres et des derniers dessins; ameublements de salles à manger; meubles de bureaux et de bibliothèques; meubles ordinaires pour habitations, offices Français et Allemandes que nous offrons à des PRIX défiant toute concurrence aux ventes privées ou d'encan. Ayant l'intention de demeurer en ville et de continuer nos affaires, il sera de notre intérêt en même temps qu'un plaisir de contenter nos clients. A ceux qui désirent acheter ailleurs, venez visiter nos magasins.
28 mars—6m
MEUBLES.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer.
L. F. Generes, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thomas A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.
Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHAS. KILSHAW, Trésorier.
5mars75—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. M. MONTGOMERY.
Vaches laitières. Vaches laitières.
9 vaches laitières No 1, avec leurs veaux.
Vente à l'encan.
PAR R. M. & B. J. MONTGOMERY.—R. M. Montgomery encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 10 juillet 1875, à 11 heures, au No 70 de la rue Baronne, près Gravier.
9 vaches laitières, avec leurs veaux.
Conditions—Comptant.—
10juil—

PAR S. GUINAULT.
Vente renvoyée à cause du mauvais temps.
VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, Encanteur, — MARDI 13 Juillet 1875—il sera vendu à 11 heures du matin à l'encoignure des rues St. Denis et Huitième à la vacherie de Cyprien Masouet, comprenant:
8 belles vaches laitières—1 cheval—1 charette à lait, harnais, bidons, petrins, &c. La clientèle, d'environ 10 gallons de lait, sera donnée au plus haut acheteur.
Conditions—Jusqu'à $100 comptant et au-dessus de $100—6 mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
7 juillet—

Deux petites propriétés au faubourg Franklin.
PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 10 juillet 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Deux lots de terre désignés par les Nos 1 & 2.
Le lot No 1 formant l'encoignure des rues St-Jean-Baptiste ou Robertson et des Arts, mesurant 32 pieds de face à la rue des Arts, sur 124 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue St Jean Baptiste; ensemble une maison de deux chambres, un cabinet et une galerie ouverte, avec citerne au dessous, écurie, latrines, puits, etc.
Le lot No 2, attenant à la profondeur du lot No 1, mesure 30 pieds de face à la rue St-Jean-Baptiste ou Robertson sur 160 pieds de profondeur; ensemble une petite maison de deux chambres, un cabinet et une galerie ouverte, avec citerne au-dessous, puits, latrines, etc. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billets portant huit pour cent d'intérêt de la date et hypothèque.
Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes payables en 1876 et les dessèchement en sus du prix d'adjudication.
Les achateurs se soumettront aux clauses pénales d'usage.
6juil—

PAR NASH & HODGSON.
PROPRIETE DANS LE TROISIEME DISTRICT.
Ilet de prix dans la rue Claiborne, Subdivisé en 24 terrains, Vente au gré des acheteurs.
Dans l'affaire Charles Case, receveur du First National Bank Cour de Circuit des Etats-Unis, District de la Louisiane,
Dossier No 7244.
Vente à l'encan, à longs termes.
PAR NASH & HODGSON, W. L. Hodgson, encanteur—Bureau No 5 de la rue Carondelet. SAMEDI, 17 juillet 1875, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, en cette ville—en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Woods, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District de la Louisiane—en date du 5 juin 1875, dossier de la Cour No 7244, dans la susdite affaire, il sera vendu, à l'enchère publique—
CET ILET DE TERRE, DE PRIX, situé dans le Troisième District de cette ville, Ilet No 23 compris entre les rues Claiborne (jadis St-Avid) Derbigny (jadis Prosper), Union et Bagatelle ou Bourbon—subdivisé en 24 terrains qui ont les dimensions suivantes:
Les terrains Nos 1 à 10, inclusivement, ont chacun environ 30 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Claiborne et Bagatelle et le terrain No 10 forme l'angle des rues Claiborne et Union.
Les terrains No 11 et 12 ont chacun 25 pieds 1 pouce de face à la rue Union sur une profondeur de 151 pieds 11 pouces 2 lignes.
Les terrains Nos 13 et 14 ont chacun 25 pieds 1 pouce de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur de 154 pieds 11 pouces 2 lignes.
Les terrains Nos 15 à 24, inclusivement, ont chacun environ 30 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain No 15 forme l'angle des rues Derbigny et Bagatelle: le terrain No 24 forme l'angle des rues Derbigny et Union. Le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, au pied américain, d'après un plan dressé par Chas. A. De Armas, architecte, daté du 17 juillet 1873, et exposé actuellement à la Bourse d'encan St. Charles.
TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans, 6 pour cent d'intérêt, toutes les clauses d'usage—hypothèque spéciale, privilége de vendeur et honoraires d'avocat—10 pour cent sur toutes les enchères devra être payé comptant. Les acquéreurs pourront payer le tout comptant. Les actes de vente, y compris toutes les taxes dues et payables en 1875, pardevant Andrew Hero Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.
11juin—13 20 27juin 4,11 juil au 17 juil.

Maison établie en 1836.
CASSIDY & MILLER.
Voiliers.
Et agents pour la vente du Duck en coton, Au No 95 de la rue du Camp, près la rue Poydras,
Fabricants de tentes, stores, rideaux de galeries, etc., etc.
Nous avons constamment des tentes, des prélarts, des couvertures de drays et de waggons de toutes les grandeurs et qualités; un grand assortiment d'étoffes unies et fantaisies pour tentes, etc., etc.
Nous avons et faisons sur commande des drapeaux de toutes les nations et des drapeaux du Mardi Gras de toutes les sortes pour les organisations militaires et autres.
Nous vendons, en gros et en détail, du bunting américain et français de toutes les couleurs, pour drapeaux et couvertures des mules.
RÉPARATIONS PROMPTES.
Notre expérience de près de 40 ans est, nous l'espérons, la meilleure garantie d'un bon travail. Nos prix sont raisonnables. S'adresser par la poste, à la boîte No 1979.
CASSIDY & MILLER,
Au No 95 de la rue du Camp, près Poydras.
4avril—3m

Dépôt de machines à coudre à vapeur de GREGG,
Et Emporium de la mode pour le Sud
154 RUE DU CANAL.
VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre. Elles sont également louées à raison de $1 par semaine, et cet argent compte plus tard dans le prix d'achat, quand on se décide à en prendre de quelque système que ce soit. Venez chez nous ou dites nous de passer chez vous. Notre dépôt est dans la partie la plus belle de la rue du Canal; tout le monde vous l'indiquera.
21fév—

[illegible]ZIEME ETAT ANNUEL —DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37....Rue Carondelet....37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	$635,419 99
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667 50
Montant net des primes		$535,752 49
PERTES PAYÉES, SAVOIR:		
Sur risques d'incendie	$134,367 50	
Sur risques de rivières	126,482 58	
Sur risques de mer	8,320 65	$269,170 53
Réassurances	14,309 62	
Réfaction (rebate)	15,492 31	
Taxes d'Etat et de Ville	22,618 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,899 81	
Profits et pertes	16,091 40	$390,582 63
Balance		$145,169 86
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054 67
		$250,224 53
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000 00
Bénéfices net		140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 53
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130 00
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse	$ 394,453 15	
Comptes en voie de recouvrement	50,329 47	
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,923 04	
Effets à recevoir à courtes échéances	38,011 45	
Actions de banques et autres actions	218,103 55	
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 86	
Bons de la ville et autres bons	110,651 56	
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00	
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00	
Bons de l'Association du secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00	
Propriétés foncières	60,135 00	$1,486,215 88
PASSIF:		
Capital	$1,100,000 00	
Réserves pour risque non expirés	89,742 2[illegible]	
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875)	177,655 23	
Casuel (surplus)	118,818 65	1,486,215 88

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.
Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($71,[illegible] 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrét.
DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. [illegible],
John Chaffe, E. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm. F. Raymond,
J. I. Warren, James S Prestidge,
E. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. H. Wheelock,
John L. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm. J. Behan,
B. F. Eshleman.
25mai—1m

PAR PLACIDE J. SPEAR.
Beaux meubles de salon, en acajou, meubles de salle à manger, en bois de chêne; meubles Victoria de chambres à coucher, en bois de rose, &c, &c.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 46 du Passage de la Bourse—LUNDI, 12 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 224 de la rue St Charles entre les rues Julia et St. Joseph—
Le contenu de la dite résidence, consistant en partie: beaux meubles de salon en acajou, magnifiques meubles de salle à manger, en bois de chêne; meubles Victoria de chambres à coucher, tapis de Bruxelles, buffets, glaces, gravures et tableaux riches, chaises à siége à rotin, armoires en acajou et en noyer noir, matelas à ressorts, pendules, [illegible] et beaucoup d'autres articles de ménage, dont l'énumération serait trop longue.
Conditions—Comptant.
N B—Les meubles sont en bon état, n'ayant que peu servi: ils méritent l'attention des [illegible]
10 juillet—

Vente péremptoire de trois propriétés de très grandes valeurs dans le 3ème District.
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, No 46 du Passage de la Bourse, SAMEDI, 10 juillet 1875, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, rue Royale, entre Bienville et Canal, les propriétés suivantes sans limites ni réserves—
1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le 3ème District de cette ville, désigné par le lot 25 dans l'îlet borné par les rues Villeré, Kerlerec, Marais et Columbus, mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré, portant le No 342, sur 109 pieds 3 pouces de côté du lot No 26 et 109 pieds 11 pouces et 10 lignes de l'autre côté, mesure française.
Les améliorations consistent en une maison basse ayant 4 chambres, cuisine de 2 chambres et galeries, puits, citerne, lieux, etc., etc.
2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le 3e District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants, Amour, St-Antoine et Bagatelle, portant le No 428 rue des Bons-Enfants, mesurant 30 pieds de face à la rue des Bons-Enfants, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison basse ayant deux chambres, deux cabinets, galerie, cuisine de deux chambres, puits, citerne, lieux, &c., &c.
3° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Morales, Bons Enfants et Bagatelle, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
Les améliorations consistent en une maison basse ayant 4 chambres, 2 cabinets, galerie, cuisine de 2 chambres, 2 cabinets et galeries, citernes, lieux, puits, &c.
Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur portant intérêt à 8 pour cent l'an, de leur date, et les clauses habituelles de cinq pour cent honoraires d'avocats et transfert d'assurance &c.
Les taxes de l'année courante payables en 1876 à la charge des acquéreurs en sus du montant de leur obligation.
Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente par devant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
4juil—3, 9 10.

Schooner! Schooner!
Vente pour opérer un partage.
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, No 46 Passage de la Bourse—SAMEDI, 10 juillet 1875, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'enchère publique, à la tête du vieux Bassin, pour opérer un partage, le schooner Antonio Rothang, avec ses voiles, ancre, appareils, etc., d'environ 25 1/2 tonnes, mesure de douane.
Conditions comptant sur les lieux.
4juil—

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLEANS, LA.
INCORPORÉE EN 1866.
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU DE MER ET DE RIVIÈRES.
H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOITZSCH, Inspecteur.
DIRECTEURS:
J. Armbruster, J. Kohn, R. F. Thester,
G. H. Braughn, Geo. Einder, P. Thormaehlen,
H. Curtius, G. J. L. Mayer, J. Voelker,
C. Del Bondio, H. Oertling, Frank Vatter,
P. W. Dielmann, H. Redwitz, J. F. Weckerling,
A. Gaiser, L. Reder, J. A. Weisert,
L. Grunewald, Thomas Schorr, H. Zuberbier,
J. Hassinger, H. Schultz, F. M. Ziegler.
8juin—1an

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Commune et Baronne.
Nouvelle-Orléans, 3 juin 1875.
AVIS AUX ACTIONNAIRES.
Dividende payable sur les anciennes actions seulement.
LE 15 du courant, à une réunion des Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été déclaré un dividende de [illegible] provenant du bénéfice des six derniers mois, payable à dater du 1 juillet.
Les livres de transfert, pour les anciennes actions, seront fermés du 25 du courant au 1 juillet inclusivement.
W. S. BROWN, Trésorier.
20 juin—1m

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Baronne.
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.
LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne pourront être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus longtemps dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité [illegible] des économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-dessus; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.
Tous les dépôts sont payables sur demande.

RAPPORT SUR L'ETAT DES AFFAIRES —DE LA—
Banque Nationale de l'Etat
A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires, le Vendredi, 31 décembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,230,[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	[illegible]
Propriété foncière, meubles et installations	131,5[illegible]
Primes payées	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	380,9[illegible]
Billets d'autres banques nationales	62,4[illegible]
Petite monnaie, y compris les nickels	3,0[illegible]
Espèces, y compris des billets du Trésor payables en or	15,[illegible]
Billets, legal tender	350,9[illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachat	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats Unis autres que le fonds cinq pour cent de rachat	5,000 [illegible]
Total	$3,2[illegible]

PASSIF.

Capital	$500,000 [illegible]
Surplus	33,1[illegible]
Billets de banque nationale, non payés	500,0[illegible]
Dividendes non payés	9,2[illegible]
Dépôts individuels	1,787,6[illegible]
Dû à d'autres banques nationales	41,1[illegible]
Dû à des banquiers et des banques d'Etat	70,9[illegible]
Total	$3,292,2[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit état exact.
CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 janvier 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—Témoins:
BARMON DOANE,
ALF. MOULTON,
SAM'L FRIEDLANDER,
Directeurs.
12 janv—

Banque Nationale de l'Union,
A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires le JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$767,305 [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	306,633 00
Dûs par des agents de rachats et de réserve	60,0[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	950 60
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	46,894 5[illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installation	46,370 1[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	26,548 [illegible]
Echanges pour le Clearing House	255,056 1[illegible]
Billets d'autres banques nationales	20,075 00
Petite monnaie y compris les nickels	215 1[illegible]
Espèces, y compris les billets du Trésor payables en or	3,557 4[illegible]
Billets legal tender	126,305 00
Total	$2,165,969 [illegible]

PASSIF.

Capital payé	$600,000 00
Autres profits non divisés	42,020 0[illegible]
Billets de banque nationale non rachetés	449,387 00
Dividendes non payés	4,1[illegible]
Dépôts individuels	770,834 [illegible]
Certificats de dépôts payables sur demande	4,731 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales	521 90
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers	387,487 2[illegible]
Total	$2,165,960 94

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact.
JAS. CHALARON, Caissier.
[illegible]

La Majagua.
50,000 Non Plus Ultra REGALIA CHICA, DEL REY &c., reçus par les derniers arrivages de la Havane et à vendre par F. A. GONZALES ET FRÈRE,
Coin Camp et Commune.
Coin Union et Carondelet.
Et au No 2 rue Carondelet.
4juil—4t